



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2024

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

- 3 DEC. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°2024-49

Thème : FINANCES 3

Objet : Ouverture de crédits 2025

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Pouvoirs : 9 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Lisa MARCEL, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal ; Alix POINSO, conseillère municipale.

Étaient représentés :

Mme Caroline MASPER, adjointe donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
Mme Sandrine LEBRE, adjointe donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale donne procuration à Mme Karima COEURET
M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à Mme Elodie OLIVER
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT
M. Jean-Michel GRES, conseiller municipal donne procuration à M. Charles DANNAUD
M. Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Caroline MASPER, Sandrine LEBRE, Aurélie ANNEQUIN, Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Geoffroy GONZALEZ, Jean-Michel GRES.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

VU l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ;

CONSIDERANT les tableaux suivants qui indiquent le montant de la section d'investissement année 2024 pour le budget principal et les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement et les crédits à ouvrir :

BUDGET PRINCIPAL			
Compte	Libellé	Budget 2024	Ouverture crédits par anticipation : article L 1612-1 du CGCT sur 2025
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT CH 20-204-21-23		6 090 679 €	1 522 669,75 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 922 €	38 980,50 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	155 000 €	38 750,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 705 955 €	426 488,75 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 073 802 €	1 018 450,50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Compte	Libellé	Budget 2024	Ouverture crédits par anticipation : article L 1612-1 du CGCT sur 2025
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT CH 20-21-23		659 487 €	164 871,75 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	659 487 €	164 871,75 €

BUDGET EAU			
Compte	Libellé	Budget 2024	Ouverture crédits par anticipation : article L 1612-1 du CGCT sur 2025
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT CH 20-21-23		1 927 549 €	481 887,25 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 000 €	2 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 919 549 €	479 887,25 €

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'adopter les ouvertures de crédits d'investissement sur le budget 2025 pour le budget principal, le budget annexe eau et le budget annexe assainissement mentionnées ci-dessus ;
- De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision, et pour les élus ayant reçu délégation à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 03 DEC. 2024